



ARMEMENT COOPERATIF DE PECHEURS D'OCCITANIE



LE CADRE GENERAL

GESTION AUTONOME DE LA COOPERATIVE

- Structure autogérée :
 - gestion des services
 - ressources humaines
 - gestion administrative
 - gestion des contrats

OPPORTUNITES

- Faire d'une menace une opportunité
- Compenser les contraintes réglementaires et environnementales qui pèsent sur l'activité de la pêche (diminution de l'espace et de la période de travail)

Comprendre le projet d'armement coopératif

QUOI ?

- **Outil collectif**
 - pour les pêcheurs
 - en gestion autonome
 - de prestations de services en mer
 - dans le cadre des éoliennes en mer

Marine Abadie

OU ?

- Littoral Occitanie - lieu à ce jour anticipé à Port-la-Nouvelle comme port de maintenance

Marine Abadie

QUI ?

- **Les bénéficiaires** : ensemble des pêcheurs ouvert à la coopérative
- **Les utilisateurs du service** : opérateurs des parcs éoliens
- **Les parties prenantes/partenaires**

Marine Abadie

QUAND ?

PHASE 0 - Mars 2023 :

- Arrivée stagiaire
- Démarrage de la conduite de projet
- Création de l'association (fin juin)

PHASE 1 - Septembre 2023 à fin 2024

- Démarrage de l'activité des prestations de services dans le cadre de la mise en route des fermes pilotes

PHASE 2 - Dès début 2025

- Evolution de l'association vers une SCOP/SCIC
- Prestations de services dans le cadre des fermes commerciales

Marine Abadie

COMMENT ?

- **Planning prévisionnel** : Comment allons nous procéder ?
- Quels moyens financiers ?
- Quels moyens humains ?

Marine Abadie

La phase 1 est nécessaire pour faire évoluer le projet vers la phase 2

COMMENT ?

Planning prévisionnel

PHASE 0 - Conduite de projet

1. Etat des lieux
 2. Identification des donneurs d'ordres
 3. Identification de l'organisation et fonctionnement à mettre en place
 4. Identification de l'organisation des services
 5. Définition des objectifs
 6. Budget prévisionnel
 7. Création de l'association de préfiguration (fin juin)
- Modèle économique stable et durable pour l'association

PHASE 1 - Développement de l'offre de services sur les fermes pilotes

- Recrutement de responsable opérationnel
- Signature des contrats
- Lancement des prestations de services
- Accompagnement URSCOP

PHASE 2 - Développement de l'offre de services sur les fermes commerciales

- Evolution de l'association vers une coopérative de pêcheurs (SCOP/SCIC) - 2025

COMMENT ?

Quels moyens financiers ?

- Vente de prestations de services (transport de personnel et services à la mer)
- Association autogérée (gestion des services, gestion administrative, ressources humaines, gestion des contrats)

Indépendance vis-à-vis des armateurs et développeurs

Quels moyens humains ?

- Expertise externe pour la propre gestion autonome (expert opérations maritimes)

Planning prévisionnel

	MARS 2023	JUIN 2023	2024	2025
PHASE 0	Démarrage de la conduite projet	Création de l'association de pêcheurs		
PHASE 1			Développement de l'offre de services sur les fermes pilotes Accompagnement URSCOP	
PHASE 2				Développement de l'offre de services sur les fermes commerciales Création de la coopérative de pêcheurs